



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Bernard Roy, directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Comité de démolition de Saint-Ludger tiendra une séance ordinaire le jeudi 16 octobre 2025, à 17h, à la Salle du conseil au 181, rue Principale, Saint-Ludger.

NATURE ET EFFET : Au cours de cette séance, le comité de démolition doit statuer sur une demande de démolition d'un immeuble inclus dans le répertoire du Patrimoine bâti de la municipalité de St-Ludger.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 690, route 204, situé sur le lot 4 189 363, de la municipalité de Saint-Ludger.

Toute personne voulant s'opposer à la démolition de l'immeuble doit, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 01 octobre 2025

---

BERNARD ROY  
Directeur général / secrétaire-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION  
(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS 10 JOURS AVANT LA SÉANCE DU COMITÉ de  
DÉMOLITION)

Je, soussignée, Bernard Roy, directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ludger, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits suivants :

**BUREAU MUNICIPAL / 181, rue Principale**

**ÉDIFICE MUNICIPAL / 212, rue Lasalle**

**IMMEUBLE CONCERNÉ / 690, route 204**

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT  
Ce 01 octobre 2025.

---

BERNARD ROY  
Directeur général / secrétaire-trésorier